

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE SAINT QUENTIN DU MERCREDI 1^{er} JUIN 2016

Le Président remercie et souhaite la bienvenue à tous.

Le Président demande, avant d'ouvrir la séance à lire un courrier de
M. GAYRAUD Dominique :

« Je veux par la présente vous notifier que le délai juridique minimum de 15 jours pour convoquer les adhérents à une assemblée générale, s'agissant d'une association de la loi 1901, ne me semble pas respecté en ce qui concerne l'assemblée générale devant se dérouler le mercredi 1^{er} juin 2016. L'assemblée générale est souveraine pour prendre des décisions dans le respect des procédures. Pour ce faire, il convient que tous les adhérents aient été convoqués nominativement ce qui n'est pas le cas. »

Le Président explique qu'il y'a effectivement eu un problème pour l'édition des étiquettes pour les envois, mais que chacun a reçu les documents, les courriers ayant été expédiés par le service logistique le 18 mai.

Le Président demande à avoir l'avis de l'assemblée générale, à savoir s'il y'a lieu de l'annuler ou de la maintenir ce jour et de continuer.

Le Président propose de voter.

À l'unanimité, les adhérents souhaitent que l'assemblée générale se tienne ce jour.

Le Président remercie.

Le Président ouvre officiellement la 24^{ème} Assemblée Générale du Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Municipal et des Collectivités Affiliées, Communauté d'agglomération, CCAS et SIAD de Saint-Quentin, dans cette magnifique salle du palais de Fervaques.

Le Président :

Au nom du Conseil d'Administration, je vous souhaite la bienvenue à tous, actifs et retraités.

Le Président :

Il a été distribué 229 cartons jaunes, nombre de fiches de présences.

Le Président :

Je remercie les élus représentant les collectivités, Mme Sylvie ROBERT, adjointe chargée des finances qui représente le Maire, j'excuse Mme Marie-Odile LEFÈVRE, Présidente du SIAD.

Le Président :

Avez-vous tous pensé à déposer votre bulletin de participation à la tombola, sinon, vous pouvez le faire avant le début du tirage, l'urne se trouvant au milieu du palier.

Tous les votes se feront comme les années précédentes à main levée en utilisant le carton de couleur jaune qui vous a été remis. Il y'aura un procès-verbal des décisions soumises aux votes.

Le Président :

Il conviendrait que quelques adhérents se portent volontaires pour le comptage au moment des votes.

Qui est volontaire ?

Personne ne se manifestant, le Président déclare qu'il va faire participer ses colistiers :

- M. Laurent PIPART**
- M. Pascal BRUNELLE**

Le Président :

Nous allons passer au premier point, l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du lundi 1^{er} juin 2015. Ce procès-verbal compte 28 pages.

Êtes-vous d'accord pour que nous en fassions un résumé conformément à la tradition ?

Y'a-t-il des oppositions à cette pratique ?

Le document ayant été égaré, le secrétaire administratif va imprimer un nouvel exemplaire.

Le Président en profite pour faire une petite intervention qu'il avait prévu en fin d'assemblée.

Le Président :

Je voulais vous parler de deux problèmes que nous rencontrons actuellement. Un problème qui concerne les activités ludiques et un autre problème qui est lié au service de la DRH avec le C.O.S.

Il faut que vous sachiez que depuis deux mois nous avons eu une réponse de la DRH qui, se retranchant derrière les lois sur la confidentialité des données (loi 2006, donc mise en place ... 10 ans après !) n'accepte plus de nous fournir les adresses des adhérents. Je sais bien qu'au moment des adhésions, nous avons l'adresse, mais au fil des mois et des années, nombreux sont ceux qui déménagent.

Donc on redemandait les adresses, généralement trois fois dans l'année pour être certains d'être en capacité de contacter nos adhérents lors d'événements importants (Noël enfants, Noël adhérents, Assemblées générales, élections...) ou plus simplement pour leur envoyer les prestations dues.

Maintenant, il a été décidé par M. Olivier PETIT que nous n'aurions plus ces données.

Je suis intervenu auprès du Maire de Saint-Quentin qui m'a fait répondre par le biais de Mme CHABANNE que M. PETIT et le service juridique s'appuient sur cette loi. On se trouve donc confrontés à de gros problèmes pour pouvoir prévenir les adhérents qui bénéficient de certaines prestations (scolaires, activités centres aérés, primes...)

Nous n'allons plus avoir les moyens de les contacter, car on va envoyer des courriers à des adresses qui ne sont plus les bonnes. D'ailleurs, de plus en plus de courriers nous reviennent.

On m'a donc conseillé de prendre RDV avec le nouveau DGS Ville afin que l'on puisse au moins discuter de ce problème.

Je trouve quand même assez affligeant que l'on nous interdise la communication des adresses de nos adhérents alors que nous sommes quand même le Comité d'entreprise de tous les agents des collectivités !

En plus, il est bien évident que nous ne revendons pas nos données.

Cela se pratique dans certaines entreprises, mais ce n'est pas le cas en ce qui nous concerne.

Ceci étant dit, ça provoque des obstacles au bon fonctionnement de notre comité. Je voulais vous prévenir.

J'espère que l'entretien que j'aurai avec le nouveau DGS permettra peut-être d'aplanir un peu cette décision, mais pour nous, c'est vraiment très très dommageable.

Je sais que mon secrétaire « rame » pour avoir les adresses, alors...

Tant que ce n'est pas réglé, je vous prierai, dans la mesure du possible, puisque vous êtes présents, si vous pouvez passer l'information à ceux qui n'ont pas pu venir, lorsque vous avez un changement de domicile, veuillez avoir l'obligeance, même par mail ou téléphone de nous prévenir de façon à ce que l'on puisse mettre notre fichier à jour. C'est pour votre bien tout comme pour le nôtre. Vous allez avoir des informations qui ne vous parviendront pas si l'on n'arrive pas à avoir les bonnes adresses.

Ça, c'était le premier point.

Ensuite, vous savez que tous les ans nous faisons la sortie de la grande parade de Disneyland. C'est une activité qui plait beaucoup puisque l'an dernier encore, on a fait quatre bus. Pour votre information, l'an dernier nous achetions les billets à 44 € sur lesquels nous mettions une participation et 20 € de transport, soit 64 €. C'était le coût que le C.O.S payait par adhérent.

Nous vous faisons les places à 30 €, soit 34 € à charge du comité, donc plus de 50% et pour les jeunes, ils payaient 10 €.

Cette année, nous avons appris que Disneyland a décidé que la billetterie individuelle que nous vous vendons ne sera plus valable pour tous les weekends et jours fériés de novembre et décembre, et ils ont également augmenté les prix pour tous ces weekends-là.

Ils sont passés de 44 € à 75 €, soit 70% d'augmentation ! C'est un coût qui est assez important. Sur quatre bus, ça fait 200 adhérents. On va donc voir avec Sylvie l'incidence budgétaire, mais je crois que l'on sera quand même, si on le réalise, d'une part obligés d'augmenter un peu le prix des places, car ce n'était pas prévu dans le budget, et on verra aussi au prorata de nos possibilités du nombre de bus que l'on pourra faire.

Nous voulions vous avertir, nous savons que beaucoup d'adhérents aiment faire cette sortie, et nous, si on ne fait pas cette sortie, on a une possibilité de se retrancher sur une nouvelle formule qui se fait après leur fermeture sur « ASTÉRIX », mais il faut que l'on donne une réponse pour le mois de septembre.

Le Président :

Voilà, cela m'a permis de vous dire ce que je comptais vous dire à la fin, et maintenant, avec toutes mes excuses, je vais vous lire la synthèse du procès-verbal de 1^{er} juin 2015.

Synthèse du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du lundi 1er juin 2015

« Le Président, Patrick GRIS, ouvre la 23^{ème} Assemblée Générale du C.O.S, remercie madame Sylvie ROBERT qui représente les collectivités excusées et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Il rappelle les modalités d'émargements dans le hall d'entrée de Fervagues et de votes à l'aide d'un carton de couleur jaune.

Il demande à ce que des bénévoles soient assesseurs (M. Florent LÉGÈRE, M. Bruno DEBLOOS, M. Thierry ALLIOT et M. Laurent LEMAIRE).

Le Président tient à ce que certains points soient précisés et recadrés et procède à la lecture d'une intervention qu'il a rédigée concernant toutes les critiques écrites dont il a été l'objet ainsi l'ensemble des administrateurs majoritaires du comité, par le biais de différents mails émanant des listes CGT-FA-FPT, FO et les Indépendants.

Il rappelle également qu'il est inutile de s'acharner sur le C.O.S qui est tributaire de ce que l'informatique lui édite.

Il lit après accord de l'Assemblée la synthèse du compte rendu de la 22ème Assemblée Générale du mardi 17 juin 2014 concernant l'année 2013.

**Cette synthèse est approuvée à la majorité
(273 pour et 14 abstentions)**

Ensuite, Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER et M. Nicolas DENIMAL lisent le rapport moral pour l'année 2014.

Ceux-ci rappellent les dates des réunions du Conseil d'Administration ainsi que le nombre des adhérents actifs et retraités.

Ils déplorent le décès de 22 adhérents retraités et de 5 agents décédés en activité et souhaitent une heureuse retraite à 35 personnes.

Ils rappellent l'attribution de primes ou de bons d'achat à l'occasion de 56 naissances et le mariage ou PACS de 27 de nos adhérents.

Ils donnent ensuite lecture des activités 2014.

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité
(287 pour)**

La Trésorière, Mlle Sylvie CARPENTIER, donne lecture du rapport financier de l'année 2014.

Elle signale que le détail chiffré a été remis à chaque adhérent pour information.

Elle développe les diverses lignes financières et informe l'Assemblée Générale que le comité a dégagé un excédent de 59 322.81 € provenant de reprise de provision (cotisation URSSAF des bons cadeaux retraités) ainsi que des bons cadeaux et chèques culture non retirés par les bénéficiaires et que cet excédent sera affecté au compte report à nouveau qui s'élèvera ainsi à 67 116.74 €.

Aucune question n'est posée par les adhérents sur les incidences financières.

Le commissaire aux comptes lit ses deux rapports et certifie que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé.

Mme Nathalie CHARLET lit le rapport de la commission de contrôle qui conclut à une bonne tenue et à la sincérité des comptes.

Les comptes de l'année 2014 sont adoptés à la majorité (274 pour, 11 contre et 2 abstentions)

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité (287 pour)

Les conventions réglementées sont adoptées à l'unanimité (287 pour)

Le Président explique qu'il a rencontré M. CHARAMON afin de s'informer des critères définis par les collectivités pour les versements des primes aux ayants droit des adhérents décédés en activité, et que le C.O.S a décidé de se baser sur les mêmes critères, décision entérinée par le C.A du 15 décembre 2014.

Il informe l'assemblée générale que ce point sera aménagé dans les statuts et qu'il est nécessaire que cette décision soit mise au vote.

Les modalités de recadrage des primes versées aux ayants droit des agents décédés en activité sont adoptées à l'unanimité et feront l'objet d'une modification dans les statuts.
(287 pour)

Après que le Président ait terminé de répondre aux 5 questions écrites des époux GAYRAUD, les membres du Bureau développent diverses informations sur les activités du C.O.S à l'intention des adhérents ou en réponse à des questions venant de la salle.

Madame Sylvie ROBERT prend la parole, constate que le C.O.S fait beaucoup pour ses adhérents, confirme qu'il n'y aura pas de baisse des subventions des collectivités au C.O.S, remercie les personnes présentes et conclue en indiquant qu'elle est ravie de la présence des retraités qui peuvent ainsi se retrouver.

Le Président procède au tirage de la tombola, remercie l'assemblée pour sa présence et sa participation et propose de se retrouver devant le pot offert par le conseil d'administration du C.O.S

La séance est levée à 15h00 »

Le Président :

Nous allons donc procéder à l'approbation de cette synthèse de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2015.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 229 (par déduction, car 229 présents)

**Le procès-verbal de l'assemblée générale (synthèse)
du 1^{er} juin 2015 est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.**

Le Président :

Nous allons passer à la lecture du rapport moral, par Marianne.

RAPPORT MORAL DU COMITÉ POUR L'ANNÉE 2015

« Permettez-moi de vous présenter le rapport moral du comité.

L'année 2015 a vu le conseil d'administration se réunir les :

9 mars, 11 mai, 25 juin et 21 septembre

Le nombre total de nos adhérents est de 2 506, composé de :
1 575 actifs et 931 retraités.

Plusieurs de nos collègues dont les noms suivent sont décédés en 2015

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| M. LERICHE JEAN-CLAUDE | M. BULTEZ BERNARD |
| M. ROY MICHEL | Mme HENOCQUE ODETTE |
| Mme COURTOIS JACQUELINE | M. DEGREMONT FRANCIS |
| Mme LELONG THÉRÈSE | Mme STRUGA ANNICK |
| M. JACQUEMIN HUGUES | Mme WATISSÉ ALINE |
| M. FLAMANT DANIEL | Mme PROYE JACQUELINE |
| M. CALLEWAERT BERNARD | M. DIOT FRÉDÉRIQUE |
| Mme LEBLOND ROSINE | Mme SELLIEZ PAULETTE |
| Mme FAURE JACQUELINE | Mme TÉTART MIREILLE |
| M. LUCAS YVES | M. PAWLICKI STEFAN |
| M. DEBUT ALAIN | M. VINCENTINI ALEXANDRE |
| Mme PHOYU LILIANE | M. DE BACKER PATRICK |
| Mme TÉTIER LOUISE | Mme POYER CHRISTIANE |
| M. CALONNE JEAN | Mme PARCHEMINIER NICOLE |
| M. LABARRE MICHEL | |

Agents Décédés en activité :

| | |
|--------------------|---------------------|
| M. DANDOIS MICKAËL | M. LEGRAND AURÉLIEN |
| Mme LEVET MURIEL | |

Nous avons une pensée pour nos collègues disparus.

Nous souhaitons une longue et heureuse retraite aux agents ayant fait valoir leurs droits durant l'année 2015 et tout particulièrement à

Agents en Retraites :

| | |
|----------------------------|-----------------------------|
| Mme BLEUZE MARIE-FRANCE | M. DUCHEMIN ÉRIC |
| Mme POETTE ROLANDE | M. VANPOULLE PATRICK |
| M. LEFRANC PATRICE | M. LEMORE ROBERT |
| M. GOSSELET JEAN-MARC | M. LEPRETRE MICHEL |
| M. DECROIX GÉRARD | M. BEAUCHAMP BERNARD |
| M. PORIAU BERNARD | Mme DOCHEZ MARTINE |
| M. DUFOUR GILLES | Mme GÉLU BÉATRICE |
| Mme LAMOTTE KATRINA | M. GUIN MICHEL |
| M. THÉOBALD FRANCKY | Mme LACHENAL NICOLE |
| M. BELLOT REYNALD | M. SUEUR MICHEL |
| Mme GODECAUX NICOLE | M. BRAGUE DENIS |
| M. COLLET CHRISTIAN | Mme RAYMOND GHISLAINE |
| M. KOLLE PATRICK | Mme DECAMPS YVETTE |
| M. WRYK DOMINIQUE | Mme ROUSSEAU ARMELLE |
| M. HOET JEAN-PIERRE | Mme FOUCHET MARIE-ANNICK |
| M. GÉNOT ANDRÉ | Mme GERARD-EYCHENNE LILIANE |
| Mme LEGRAND MARIE-JEANNE | Mme HUEL DANIELLE |
| M. CARY PASCAL | M. PARMENTIER JEAN-NOËL |
| M. RAMONDOU ALAIN | M. DESTIENNE PATRICK |
| Mme PRUVOT MARIE-FRANCOISE | M. DION GILLES |
| M. LEFEVRE JEAN-LOUIS | M. DEMANET JEAN-PHILIPPE |
| M. LOUVIER CLAUDE | M. GRONNIER DOMINIQUE |
| M. RENARD ROBERT | M. BÉCOULET PATRICK |

Le comité, comme à l'accoutumée, a marqué ces événements par l'attribution de la prime prévue à cet effet.

Nous encourageons toujours nos amis retraités à continuer de participer à la vie du Comité et nous sommes toujours à l'écoute de leurs remarques et suggestions.

Par ailleurs, nous avons eu la joie d'apprendre au cours de l'année 2015 : 47 naissances, et le mariage ou Pacs de 39 de nos adhérents. Là aussi, en ces heureuses circonstances, le comité a participé par l'attribution d'un chéquier boutiques.

Plusieurs amicalistes se sont vus remettre la médaille du travail, il s'agit

Pour la Médaille d'Argent 20 Ans :

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Mme LANGNY CAROLINE | M. HUYETTE OLIVIER |
| Mme GHANIM ISABELLE | M. GUEGAIN GILLES |
| M. BRIN YVON | Mme GODECAUX NICOLE |
| Mme MAZIERE CHRISTINE | Mme GARBE ISABELLE |
| Mme GOSSET ANNE | Mme DUEZ THÉRÈSE |
| Mme GARDY FLORENCE | M. DESMIDTS JEAN-MARIE |
| Mme BONHOMME AGNÈS | Mme FAVIER NATHALIE |
| Mme BERGNY VALÉRIE | Mme OUVIN LAETITIA |
| Mme BEAUDELOT CORINNE | Mme MAZZINI MARIE-PIERRE |
| M. VILLAIN CHRISTOPHE | Mme BLEUSE EVELYNE |
| M. LANGELEZ LAURENT | |

Pour la Médaille de Vermeil 30 Ans :

| | |
|--------------------------|------------------------|
| M. ROBBE JEAN-MARIE | M. GOSSET MICHEL |
| M. PONS SERGE | M. DEROP PHILIPPE |
| Mme DUVAL PASCALE | Mme DERBOIS MARTINE |
| Mme CHEVALIER MURIELLE | M. BONIFACE FRÉDÉRIC |
| M. PAYEN JEAN-MARIE | Mme CARRÉ MARIE-CLAUDE |
| Mme PARFAIT MARIE-PIERRE | |

Pour la Médaille d'Or 35 Ans :

| | |
|----------------------|--------------------------|
| M. PONTHEUX GHISLAIN | M. HENNEQUIERE MICHEL |
| M. LEPRETRE MICHEL | Mme GOBERT JOCELYNE |
| Mme GERMAIN MARTINE | Mme FOUCHET MARIE-ANNICK |
| M. CAUET HERVÉ | M. PONTHEUX JEAN-PIERRE |

| | |
|-----------------------|------------------------|
| Mme CARLIER CATHERINE | M. DUBUIS ÉMILE |
| M. BOURGE ROBERT | M. DOUAY PHILIPPE |
| M. DION GILLES | M. BOCHEUX JEAN-PIERRE |
| M. DELABY DANIEL | M. LERICHE DOMINIQUE |
| M. BUTIN JEAN-PIERRE | M. GOBAILLE PHILIPPE |
| Mme MENU AGNÈS | M. DENIS LAURENT |
| M. KOLLE PATRICK | Mme POPIOLEK ELIZABETH |

SERVICE INCENDIE ET SECOURS : Médailles personnel administratif, technique et Sapeurs-Pompiers Professionnels.

Pour la Médaille des 20 ans :

| | |
|--------------------|------------------|
| M. CARLIER OLIVIER | M. MEURÉE CÉDRIC |
|--------------------|------------------|

Pour la médaille des 25 ans :

M. BOULAY CHRISTIAN

Pour la médaille de Vermeil 25 ans de l'union départementale:

M. BOULAY CHRISTIAN

Pour la médaille des 35 ans :

| | |
|--------------------------|---------------------|
| M. CHARPENTREAU PHILIPPE | M. DECK PATRICE |
| M. COLLET CHRISTIAN | M. DEMAIE DOMINIQUE |

Le comité a également marqué ces événements par l'attribution de la prime de médaille. À noter que depuis cette année, cette prime est passée de 11 € par année d'ancienneté à 17 €.

En ce qui concerne le bilan des activités, je souhaiterais mettre à l'honneur tous les membres du Club Omnisports des municipaux pour leur participation dans les domaines les plus divers tels que :

La Course à Pieds - le Football - la Pêche - le Tennis - le V.T.T et le Foot en Salle, où tous ont su se distinguer.

Pour tous renseignements et suggestions, il vous est possible de consulter l'agenda pour prendre contact avec les divers clubs, sections et responsables.

Je rappellerai maintenant plus particulièrement nos 66 activités dans le cadre des loisirs :

| |
|--|
| SPECTACLE JEANE MANSON LE 18 JANVIER 2015 |
| SPECTACLE CHEVALIER & LASPALES LE 20 JANVIER 2015 |
| SQBB / FOS SUR MER LE 20 JANVIER 2015 |
| SQBB / LE PORTEL LE 30 JANVIER 2015 |
| SPECTACLE 100 % BIGARD LE 31 JANVIER 2015 |
| COMÉDIE MUSICALE DIRTY DANCING LE 1^{er} FÉVRIER 2015 |
| CIRKOPOLIS LE 13 FÉVRIER 2015 |
| SQBB / BOULAZAC LE 13 FÉVRIER 2015 |
| SPECTACLE MESSMER LE 17 FÉVRIER 2015 |
| SPECTACLE DE MAGIC PHIL LE 18 FÉVRIER 2015 |
| SPECTACLE DANY LARY LE 20 FEVRIER 2015 |
| T'CHOUPI LE 22 FÉVRIER 2015 |
| SPECTACLE TAL LE 26 FÉVRIER 2015 |
| SALON DE L'AGRICULTURE LE 28 FÉVRIER 2015 |
| CHAMPIONNAT DU MONDE DE BOXE LE 6 MARS 2015 |
| JOURNÉE LIBRE / SHOPPING A LONDRES LE 7 MARS 2015 |
| JOURNÉE DE LA FEMME LE 8 MARS 2015 |
| OPERETTA LE 10 MARS 2015 |
| SPECTACLE SOPRANO LE 14 MARS 2015 |
| SÉJOUR VALMOREL DU 14 MARS AU 21 MARS 2015 |
| THÉÂTRE : JE PRÉFÈRE QU'ON RESTE AMIS LE 15 MARS 2015 |
| SPECTACLE DANY BRILLANT LE 1^{er} AVRIL 2015 |
| SPECTACLE KENDJI GIRAC LE 4 AVRIL 2015 |
| SQBB / ORCHIES LE 11 AVRIL 2015 |
| SQBB / SOUFFELWEYERSHEIM LE 18 AVRIL 2015 |
| LA FERME DE JONQUEUSE LE 18 AVRIL 2015 |

| |
|--|
| SPECTACLE CELTIC LEGENDS LE 19 AVRIL 2015 |
| PARC MER DE SABLE LE 25 AVRIL 2015 |
| NUIT DE LA BOXE THAI FULL CONTACT LE 25 AVRIL 2015 |
| ZOO DE VINCENNES LE 2 MAI 2015 |
| SQBB / LILLE LE 5 MAI 2015 |
| SQBB / MONACO LE 16 MAI 2015 |
| LE TATOO LE 23 MAI 2015 |
| SÉJOUR AU Portugal DU 23 MAI AU 30 MAI 2015 |
| SPECTACLE HERVE VILARD LE 31 MAI 2015 |
| JOURNÉE PECHE À LA TRUITE LE 6 JUIN 2015 |
| JOURNÉE SHOPPING PARIS LE 27 JUIN 2015 |
| PARC ASTÉRIX LE 11 JUILLET 2015 |
| JOURNÉE MER Belgique A KNOCKE LE ZOUT LE 25 JUILLET 2015 |
| PARC ATTRACTION PLOPSALAND LE 8 AOUT 2015 |
| JOURNÉE MER Belgique A KNOCKE LE ZOUT LE 22 AOUT 2015 |
| SPECTACLE LES ANNÉES 80 LE 2 SEPTEMBRE 2015 |
| JOURNÉE PECHE À LA TRUITE LE 5 SEPTEMBRE 2015 |
| SPECTACLE ARNAUD DUCRET LE 1^{ER} OCTOBRE 2015 |
| MUSEE GREVIN, DÉJEUNER ET CROISIÈRE LE 24 OCTOBRE 2015 |
| SPECTACLE PATRICK SÉBASTIEN LE 24 OCTOBRE 2015 |
| SPECTACLE PATRICK FIORI LE 28 OCTOBRE 2015 |
| SQBB / BOULOGNE-SUR-MER, LE 31 OCTOBRE 2015 |
| PARC ASTERIX HALLOWEEN LE 31 OCTOBRE |
| SQBB / NANTES LE 13 NOVEMBRE 2015 |
| SOIREE AU P'TIT BALTAR A NESLE LE 14 NOVEMBRE 2015 |
| SPECTACLE LA LISTE DE MES ENVIES LE 17 NOVEMBRE 2015 |
| SPECTACLE BLACK M LE 26 NOVEMBRE 2015 |
| SPECTACLE DANIEL GUICHARD LE 29 NOVEMBRE 2015 |
| SPECTACLE VÉRONIQUE SANSON LE 2 DÉCEMBRE 2015 |
| SQBB / BOULAZAC LE 4 DECEMBRE 2015 |
| SPECTACLE MALIK BENTALHA SE LA RACONTE LE 8 DÉCEMBRE 2015 |
| SPECTACLE LE BAL LE 15 DÉCEMBRE 2015 |
| SQBB / ORCHIES LE 18 DECEMBRE 2015 |
| PARADE DE NOËL À DISNEYLAND LE 19 DÉCEMBRE 2015 |
| SPECTACLE HORS SERVICE LE 22 DÉCEMBRE 2015 |

**ACTIVITÉS PRÉVUES ANNULÉES FAUTE DE PARTICIPANTS
ANNULATION ORGANISATEUR OU INTEMPÉRIES HIVERNALES :**

| |
|--|
| SPECTACLE DICK RIVERS LE 17 JANVIER 2015 (annulation organisateur) |
| SQBB / DENAIN LE 18 FÉVRIER 2015 (faute de participants) |
| SQBB / ANTIBES LE 14 MARS 2015 (faute de participants) |
| SQBB / MAURIENNE LE 28 MARS 2015 (faute de participants) |
| MARCHÉ DE NOËL BRUXELLES LE 12 DÉCEMBRE 2015 (suite attentats) |

N'oublions pas :

Les Fêtes de fin d'année composées de :

- L'Arbre de Noël et son spectacle.
- La remise de jouets ou de chéquiers CADHOC et de friandises pour les enfants nés entre le 1/1/1999 et le 31/12/2015.
- L'invitation au cinéma de Noël (1 place aux choix des films)
- L'après-midi récréatif des retraités.
- La remise du traditionnel colis de Noël retraités.
- Le chéquier CADHOC 40 € pour les agents actifs n'ayant pas d'enfants ou n'ayant plus d'enfants bénéficiant de l'arbre de Noël.

La vente de billetterie (avec ajout de deux nouvelles billetteries) :

Une billetterie de cinéma, une billetterie Disneyland, une billetterie Astérix, les billetteries piscine, patinoire et bowling pour la Base Urbaine de Loisirs, la billetterie Royal kids, la billetterie pour le Royaume d'Éli, la billetterie pour le Karting, les chèques vacances...

Les participations :

- aux centres aérés
- aux abonnements structures sportives (via le coupon sport).
- aux abonnements saison culturelle
- aux abonnements SQBB

Les versements :

- Chéquiers CADHOC aux adhérents retraités.
- Chéquiers CADHOC de 40 €, en 2015, pour les enfants nés entre 1/1/1999 et 31/12/2004. Enfants qui, selon les critères habituels, ne bénéficiaient plus de l'arbre de Noël.

Ainsi que les différents partenariats et opérations de diffusions de produits divers qui sont régulièrement proposées par le C.O.S.

Aide à la famille d'un adhérent décédé en activité :

Il convient de rappeler que le Comité verse, à la famille d'un adhérent décédé en activité, l'équivalent d'un mois de salaire brut indiciaire. Cette aide financière est un geste de solidarité très important pour nous.

Je terminerai ce rapport moral en remerciant tous les amicalistes qui ont contribué de manière bénévole à renforcer et améliorer les activités du C.O.S. et qui apportent leur aide pour le bon déroulement de nos manifestations ; grand merci aux différents services des collectivités pour la mise en place des manifestations précitées et pour leur assistance technique régulière.

Espérant avoir répondu à vos aspirations, le comité reste toujours à l'écoute de vos suggestions, afin de vous donner toute satisfaction, dans la mesure de ses moyens.

Je vous remercie de votre attention ».

Le Président :

Nous allons mettre au vote ce rapport moral de l'année 2015.

Les assesseurs sont sur place

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 229

Le rapport moral est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Président :

Nous allons passer au prochain point qui est le rapport financier.

Je vais passer la parole à Sylvie CARPENTIER

Rapport financier de la Trésorière du C.O.S

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'avantage de vous rendre compte par ce rapport des opérations financières du C.O.S. pendant l'exercice 2015

ACTIVITÉS :

Le tableau de contrôle budgétaire des activités 2015 peut se résumer ainsi :

Total Budget 2015 : 639 300.00 €

L'écart des produits est de : - 1 169.51 €

Soit la différence entre 639 300.00 € budgété
et 640 469.51 € réalisé

L'écart des charges est de : - 11 539.16 €

Soit la différence entre 639 300.00 € budgété
et 627 760.84 € réalisé

Soit au total un résultat net de la période de : 12 708.67 €

Le détail des frais de fonctionnement budgété et réel vous est fourni à la page suivante. L'écart de 4 730.53 € y est analysé.

ACTIVITÉS DE LOISIRS 2015

Le détail pour chacune des activités de loisirs vous est indiqué en page centrale

Son montant s'élève à 102 031.49 €

PRESTATIONS ADHERENTS 2015

Le détail des prestations adhérents pour l'exercice 2015 se chiffre au total pour les 4 collectivités à : 145 728.06 € soit pour :

| | |
|---------------------------------|-------------|
| La Ville : | 91 629.20 € |
| La Communauté d'Agglomération : | 26 486.21 € |
| Le S.D.I.S : | 16 175.15 € |
| Le C.C.A.S. : | 7 640.80 € |
| Le S.I.A.D. : | 3 796.70 € |

Je vous rappelle que les prestations adhérents sont incluses dans le budget global depuis le 1er janvier 1999.

COMPTES ANNUELS

L'ensemble de ces activités est repris au niveau des comptes annuels de l'association qui ont été transmis aux collectivités aux fins d'examen, à la Commission de Contrôle et au Commissaire aux Comptes pour son rapport à l'Assemblée Générale. Le total du bilan actif et passif est de :
311 386 €

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2015 soit un excédent de 12 708.67 € sera affecté au compte report à nouveau pour la somme de 12 708.67 €, après l'affectation de l'excédent le montant du report à nouveau s'élève à 79 825.41 €

Je vous remercie de votre attention ».

Le Président :

Merci Sylvie. Quelqu'un a-t-il des observations ou des explications à demander sur ce rapport que Sylvie vient de vous présenter ?

Pas de questions ?

Donc nous allons passer la parole au rapport du Commissaire aux comptes, M. Hugues RIFFLART pour son rapport.

Le Commissaire aux comptes :

« Mesdames, Messieurs, bonjour.

Je vais vous rendre compte de notre mission de Commissaire aux comptes.

Je vais vous présenter deux rapports, le premier rapport va porter sur les comptes annuels et le second va porter sur les conventions réglementées.

Donc, dans ce rapport, on précise que les comptes ont été établis et arrêtés par le conseil d'administration et il nous appartient en tant que Commissaire aux comptes et en toute indépendance d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Donc on a réalisé notre audit fin décembre, début janvier et courant avril.

On a finalisé en mai.

Suite à cet audit, on est en mesure de certifier que les comptes sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle des résultats et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Dans ce rapport, on doit le cas échéant vous rendre compte également des justifications des appréciations.

Et en la matière, nous n'avons pas de remarques à émettre.

On doit également se prononcer sur les informations financières qui vous ont été présentées par Mme CARPENTIER et à ce titre on n'a pas de remarques particulières non plus à émettre.

Donc ensuite on a le rapport spécial à vous présenter.

Ce rapport, pour mémoire reprend les conventions, le cas échéant qui existent entre l'association et un membre du conseil d'administration, ou l'association et une autre entité ayant des dirigeants communs.

Donc on précise que ce rapport est fait sur la base des informations qui nous ont été communiquées ou le cas échéant, lorsque dans nos interventions, nous avons décelé une convention existante.

Et donc nous précisons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention passée entre l'association et une autre entité ou entre l'association et l'un de ses administrateurs.

Je vous remercie de votre attention ».

Le Président :

Quelqu'un a-t-il des observations ou des explications à demander au Commissaire aux comptes ?

Le Président :

Aucune, je vais donc maintenant passer la parole à Florent LÉGÈRE qui va lire le rapport de la commission de contrôle.

Rapport de la commission de contrôle financière

« Bonjour Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, chers amis retraités. Rapport de la commission de contrôle financière sur l'exercice 2015 pour l'assemblée générale du mercredi 1^{er} juin 2016.

Nous soussignés, les membres de la Commission du contrôle du Comité des Oeuvres Sociales de la Ville de Saint-Quentin et des collectivités affiliées, nous sommes réunis dans les locaux de l'Association, salle René BAUBE, au Palais de Fervaques, ce vendredi 29 avril 2016.

Le compte rendu d'activités pour l'exercice 2015 nous a été présenté accompagné du décompte analytique. Nous avons pu prendre connaissance des documents relatifs à la comptabilité du Comité et avons pu examiner les dépenses et recettes propres à chaque activité.

Durant notre examen, nous avons pu bénéficier des éclaircissements de la trésorière lorsque cela fut nécessaire et chaque questionnement a obtenu la réponse appropriée ainsi que la présentation des pièces s'y rapportant (cahier de caisse, fiche d'activités avec le contrôle analytique, fiche de stock, assurant le suivi des opérations comptables).

En conclusion, nous constatons la bonne tenue et la sincérité des comptes dans le rapport financier.

Rapport signé par moi-même, Mme Nicole BARBIER, mon collègue Mustapha SALMI et moi-même, Florent LEGERE.

Merci de votre attention ».

Le Président :

Nous allons passer au vote pour l'approbation des comptes de l'année 2015.

Qui est contre ? 2

Qui s'abstient ? 1

Pour : 226

**Je vous remercie, les comptes de l'année 2015
sont adoptés à la majorité.**

Le Président :

On nous annonce qu'il y'avait bien 229 adhérents présents à cette assemblée. Maintenant, nous allons passer à l'affectation du résultat.

Qui est contre ? 2

Qui s'abstient ? 1

Pour : 226

L'affectation du résultat est adoptée à la majorité. Merci

Le Président :

On met l'approbation des conventions réglementées au vote.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 229

| |
|---|
| <p>Les conventions réglementées sont adoptées à l'unanimité.</p> |
|---|

Le Président :

Avant de passer à vos questions diverses que vous allez avoir l'occasion de me poser, je vais commencer par les questions écrites.

J'ai reçu deux questions par mail de M. GAYRAUD, qu'il a également envoyées au Préfet pour qu'il fasse régner la régularité de cette assemblée générale.

Le Président :

Premier objet, j'avais eu un courrier ou il me demandait, et il avait raison, comment j'allais pouvoir répondre aux questions puisque c'est vrai, qu'au départ ou on a fait les imprimés, la date butoir c'était le 13 mai alors que les convocations ont été envoyées le 18 mai, il est certain que ce n'était pas réalisable. Par contre, vous constatez que vous pouvez envoyer des questions écrites et vous pourrez poser vos questions écrites ou orales tout à l'heure.

Il me faisait remarquer que ce n'était pas normal et les convocations devaient être transmises au plus tard le 13 mai. Je vous ai lu le courrier, puisqu'il m'a demandé de vous lire intégralement tout ce qu'il avait envoyé.

J'ai une autre lettre du 23 mai. Alors, je suis désolé, mais il revient sur l'assemblée de 2014 :

« Monsieur le Président, vous avez fait une déclaration durant l'assemblée générale de 2014 prétendant que le C.O.S sur les chèques CADHOC retraités serait assujetti à une cotisation URSSAF supplémentaire ou complémentaire de 70 000 €.

À la fin de cette réunion, dans votre déclaration finale qui n'appelait pas de réponse, vous avez dit, je cite : *en voulant aller trop vite, on finit par faire des erreurs. Certains dossiers demandent du temps et de la réflexion pour être étudiés. M. GAYRAUD a instauré les chèques CA DO de La Poste pour les retraités apparemment exonérés de l'URSSAF. Il s'avère que nous serions assujettis aux cotisations URSSAF, cela entrainera un impact budgétaire important. Pour clarifier ce dossier, j'ai obtenu un RDV avec un inspecteur de l'URSSAF le 19 juin 2014 à 9h00. Les adhérents seront informés du résultat de cet entretien.*

Il convient de rappeler au sujet de la participation mutuelle des retraités par le C.O.S de Saint-Quentin que M. GRIS Patrick a été élu Président du C.O.S le mardi 7 juin 2011. Il a délégué tous les pouvoirs à Dominique GAYRAUD, Vice-président du C.O.S à cette époque. Ce qui n'empêche pas qu'il ait participé aux prises de décisions du Bureau du C.O.S, du Conseil d'Administration par sa présence physique ou par son pouvoir. La légalité en 2011 change et le C.O.S ne peut plus verser les 215.40 € que nous versions aux retraités depuis plusieurs dizaines d'années. Le 7 juin 2012, une délégation du Bureau du C.O.S est reçue à ma demande par M. RENARD Robert et Mme MAITRE Marie-Laurence. Le 13 juillet 2012, j'écris au Directeur de l'URSSAF de Saint-Quentin. Le 13 août 2012, je reçois la réponse de l'URSSAF Saint-Quentin qui nous donne des orientations. Le 17 octobre 2012, je formule des propositions au Bureau du C.O.S adoptées à l'unanimité. Le mardi 23 octobre 2012, le Conseil d'Administration adopte à la majorité mes propositions (10 voix pour, 9 refus de vote CGT et F.A FPT). À l'issue de ce processus, je mets en application cette décision, 140 € de chèques CA DO de La Poste, envoyés par la Poste avec suivi du courrier pour avoir l'assurance que les chèques CA DO arrivent bien à leurs destinataires, ce qui fut le cas »

Le Président interrompt sa lecture et s'adresse à l'assemblée : je vous ai prouvé que c'était tout à fait faux puisque nous avons eu d'énormes retours de gens qui ne l'avaient pas reçu.

« ...En examinant le compte rendu d'activité 2015, les lignes budgétaires URSSAF sont à zéro. Faute de procès-verbal de l'assemblée générale de 2015, je renouvelle ma question, à savoir, vous deviez rencontrer l'inspecteur de l'URSSAF, pouvez-vous nous dire si cette rencontre a eu lieu, si oui, quel en est le résultat ? ».

Le Président :

Pour le procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2015, celui-ci a été mis sur le site début septembre 2015.

J'ai appris par le secrétaire, il y'a environ une dizaine de jours que Dominique faisait retirer du site le procès-verbal de l'année précédente quand la nouvelle assemblée allait se réunir. J'ai demandé à Cédric de le remettre aussitôt, le 30 mai. Voilà la réponse pour le procès-verbal de l'assemblée, il était sur le site depuis septembre 2015 !

Quant aux 70 000 € annoncés lors de l'assemblée générale de 2014, je rappelle que c'est l'estimation maximale du Commissaire aux comptes.

Pour notre part, nous avons provisionné 20 000 € pour l'URSSAF.

Lors de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2015, j'ai informé que l'URSSAF nous avait signifié le montant de l'amende, soit la somme de 8 977 € qui a été réglée le 27 janvier 2015.

Ce courrier spécifiait qu'une pénalité devait nous être appliquée.

J'ai fait la demande d'exonération de cette pénalité et celle-ci m'a été accordée le 23 décembre 2015.

C'est-à-dire que « l'affaire » URSSAF sur les chèques CA DO de 2014 est totalement réglée et terminée.

Alors M. GAYRAUD s'étonne que la ligne URSSAF se trouve à zéro, ce qui est pourtant normal puisque l'amende a été réglée et la pénalité exonérée. On a donc vidé cette ligne qui est répartie dans les comptes (environ 11 000 € puisqu'il y avait 20 000 € et que l'on a réglé 8 977 €).

Le Président :

Question écrite, toujours de M. GAYRAUD :

« La légalité associative prévoit que les adhérents doivent avoir toutes les informations nécessaires pour se prononcer sur le bilan de l'année écoulée depuis la dernière assemblée générale en date du lundi 1^{er} juin 2015. Pour cette année, la date retenue est le mercredi 1^{er} juin 2016. Le Procès-verbal de l'assemblée générale 2015 a été publié sur le site internet du C.O.S très tardivement puisque je ne l'ai découvert que le 30 mai. »

Le Président interrompt sa lecture et s'adresse à l'assemblée générale : alors qu'il était sur le site depuis début septembre 2015 jusqu'à il y'a quelques jours lorsque Cédric l'a retiré.

« ... je n'ai pu vérifier si tous les procès-verbaux du Conseil d'administration depuis la dernière AG sont publiés. »

Le Président : je tiens à vous dire que tous les PV sont à jour sauf le dernier qui a eu lieu le 9 mai puisque nous avons dû nous concentrer en priorité sur l'organisation de l'assemblée. Il sera fait dans le courant du mois.

« ... je demande le respect de la légalité pour la publication de ces procès-verbaux sur le site internet du C.O.S, dans des délais raisonnables. Votre absence de réponses aux questions écrites formulées ainsi que l'impossibilité pour les adhérents d'analyser sérieusement la situation administrative et financière du C.O.S remet en cause la validité du déroulement de l'assemblée générale du mercredi 1^{er} juin 2016 que je conteste par la présente. Dans l'attente, recevez mes salutations »

Le Président :

C'est la dernière, question de M. Dominique GAYRAUD.

« Monsieur le Président, en examinant le compte rendu d'activité 2015, les lignes budgétaires URSSAF retraités sont à zéro »

Le Président : j'ai répondu à cette question

« ... après lecture du procès-verbal de l'assemblée 2015 sur le site internet du C.O.S, j'adresse pour l'assemblée générale ma deuxième question, à savoir : je demande que l'assemblée générale se prononce en faveur de l'attribution de chèques cadeaux alimentaires en faveur des retraités, ce qui est possible moyennant une participation de cotisation à l'URSSAF.

Le Président :

Je me suis donc de nouveau renseigné, pour tout ce qui est chèque cadeau, si ce n'est pas des chèques cadeau d'un événement reconnu par l'URSSAF, et il n'y a que 5 événements reconnus : fête des Pères, fête des Mères, le Noël des enfants, la St Nicolas et la Ste Catherine pour lesquels on peut demander exceptionnellement l'accord à l'URSSAF pour délivrer des chèques cadeau alimentaires (qui n'excluent pas l'alimentation). Nous, ce n'est pas un événement reconnu par l'URSSAF, c'est ce qu'on appelle un événement exceptionnel.

Donc, je réponds qu'il est absolument impossible de donner des chèques cadeaux qui ne sont pas libellés « hors alimentation ».

Si j'analyse la question de M. GAYRAUD, il était prêt à ce que l'on débourse des pénalités d'URSSAF sur des chèques cadeaux, ce qui aurait impliqué que la Trésorière et moi, étant donné que nous avons un budget bien fixé pour ce type d'activité, nous aurions diminué le montant des chèques cadeaux pour pouvoir payer les cotisations d'URSSAF. Je n'en vois pas du tout l'intérêt.

Le Président :

Voilà, je pense avoir répondu à toutes questions de M. GAYRAUD, et maintenant, je vais vous demander si vous avez des questions. Il y'a des micros qui vont circuler dans la salle.

Une adhérente :

Bonjour M. le Président, je voulais simplement demander si éventuellement il y'aurait une possibilité pour les familles qui reçoivent des cartes CADHOC de Noël d'avoir le choix entre le jouet ou la carte CADHOC. Parce qu'il y'a des fratries qui sont plusieurs enfants et le fait d'avoir le choix avec une carte CADHOC permettrait à ces familles de faire un plus gros et plus bel achat et pour mon cas personnel, j'ai des grands enfants qui gâtent leurs petits frères et je me retrouve avec un jouet alors que j'aurais préféré peut-être miser sur un plus beau cadeau de ma part.

Le Président :

Bonjour. Depuis l'an dernier, on donne les jouets que jusqu'à l'âge de 10 ans. À partir de la 11^{ème} année jusqu'à la 16^{ème} année, ils ont un chéquier CADHOC de 40 €.

L'adhérente :

Oui, mais laissez le choix aux familles avant l'âge de 10 ans de choisir entre un cadeau ou une carte.

Le Président :

Oui, je vais vous expliquer un peu comment cela fonctionne. Notre plus grosse « galère » de l'année c'est justement l'arbre de Noël. Parce que ça commence à partir du mois de juin ou l'on demande de choisir sur des plaquettes les jouets, vous avez jusque fin août pour répondre. Début

septembre, on relance facilement entre 50 et 70 personnes qui n'ont pas renvoyé leurs bons. On a des choix qui sont faits. S'il faut en amont, maintenant, que je contacte les agents dont je vous signale que je n'ai plus les adresses, pour savoir s'ils préfèrent le jouet ou la carte, à ce moment-là, ce n'est pas en juin que l'on va devoir commencer, mais en février. Parce que vous savez qu'une commande de jouets, il faut qu'on la fasse tout début septembre pour l'avoir à Noël. De votre côté, je comprends, vous vous dites, on me le demanderait, moi je prendrai la carte plutôt que le jouet, mais il faut savoir quand même que l'arbre de Noël concerne plus de 1 000 enfants. Donc s'il faut que l'on contacte chaque famille pour connaître leurs choix, c'est pour ainsi dire ingérable. Je suis désolé. Ou alors, on accepte qu'il n'y ait plus du tout d'arbre de Noël.

L'adhérente :

Sur votre coupon retour, on met bien le nom de l'enfant et le n° du cadeau choisi ? Il suffit de faire une ligne en dessous afin de pouvoir faire une croix pour ceux qui préfèrent la carte CADHOC. Point barre !

Le Président :

Nous si nous avons maintenu jusque 10 ans l'arbre de Noël, c'était plus pour maintenir un véritable thème de Noël pour les enfants, avec un arbre de Noël et un jouet.

Savez-vous qu'il y'a des adhérents qui nous demandent des jouets et qu'on les rapporte en janvier, parce qu'ils ne viennent même pas les chercher alors que c'est gratuit ! Mais qui ont répondu, qui ont renvoyé leurs bons !

Je trouve cela complètement aberrant.

Mais vous savez, si c'est cela, s'il n'y a plus de jouets, je trouve que l'on perd totalement la notion de Noël.

(Propos inaudibles dans la salle)

Le Président (répondant à ces propos) :

Vous savez, vous y avez peut-être été quand vos enfants étaient petits, mais moi je vais à l'arbre de Noël. Si vous pouviez voir les sourires des gosses, comment ils sont contents de voir le spectacle et quand ils

arrivent ici dans le hall, vous les voyez venir chercher leurs jouets avec leurs paquets de bonbons... Avec votre chèque CADHOC, vous n'aurez pas ça, Madame. Ils vont venir, je vais être à la table, je vais leur donner un chèque CADHOC aux gosses, c'est ça que vous voulez ? Et bien je trouve que pour les petits, ce n'est pas Noël !

Le Président :

Et je tiens à vous signaler que beaucoup d'adhérents disent « il suffit de claquer dans les doigts ».

Mais c'est parce que l'on perdrait trop de temps, parce que je prendrai certaines personnes ici qui se demandent toujours pourquoi on ne fait pas ci, pourquoi on ne fait pas ça, je voudrais les faire venir entre le 31 août et le 30 septembre, et après jusqu'au mois de novembre pour finaliser les commandes et vous verriez que Cédric n'est pourtant plus tout seul et se fait aider par Pascal BRUNELLE qui rentre les numéros. Alors si en plus de cela j'ai deux possibilités dans la même tranche d'âge... Vous ne vous rendez pas compte, on a pas de logiciels qui peuvent gérer ça, nous ne l'avons pas en tout cas. Et nous, si on veut un logiciel spécifique, il faut le faire faire. Et si vous voulez vous renseigner sur les prix, je crois que l'on va facilement dépasser les 15 000 à 20 000 € pour la conception du logiciel.

Je ne demanderai pas au service informatique de le faire puisque là, des fois, on a presque l'impression d'embêter le personnel lorsqu'on leur demande des informations.

Et je comprends, ils ont leur travail.

Je ne vais donc pas me permettre de demander cela au service informatique qui est la collectivité locale alors qu'on refuse déjà de me communiquer nos adresses.

Votre question est intéressante, Madame, mais nous on le voit de l'autre côté de la table, et on le voit pour 1 000 enfants.

Je vous remercie pour votre question, elle était intéressante.

Un adhérent :

Bonjour à tous. Tout à l'heure vous parliez des renseignements pour les adhérents. Ne serait-il pas possible de faire une fiche et de la faire distribuer avec les bulletins de paie ? Peut-être que là vous auriez des possibilités.

Le Président :

C'est ce que l'on va faire.

Mais je n'ai appris cette information qu'il y'a une dizaine de jours, donc on va être obligé de se constituer un fichier.

Mais je vous signale que le formulaire que l'on vous demandera de remplir, il faudra que vous le signiez et acceptiez de nous communiquer vos données. Parce que légalement, il faut que j'aie votre accord.

On va être obligé de travailler comme cela. Lorsque vous déménagez, je l'ai dit tout à l'heure, vous prévenez la DRH, mais puisque nous n'aurons pas l'information, pensez à prévenir le C.O.S.

Une adhérente :

Ma question est la suivante, à quand une augmentation intéressante des chéquiers vacances ?

Le Président :

Cette année nous avons augmenté le montant de ce qui était versé aux adhérents actifs de 10 € (chéquier de 40 €) et en plus, on a fait la même chose pour les parents qui ne bénéficient pas ou plus de l'arbre de Noël (40 € également).

Cela représente déjà une somme importante, mais on ne peut pas augmenter dans tous les domaines la même année.

On a un budget à gérer, maintenant, l'augmentation des chèques vacances, peut-être la prochaine saison ?

On ne peut effectivement commencer qu'un 1^{er} janvier puisque ce type d'activité est annuel.

L'adhérente :

Je comprends bien M. le Président, mais au moins ma question est portée à l'ordre du jour et j'aimerais bien que l'on y songe effectivement pour les années à venir parce que ça concerne quand même les actifs, et il y'a des gens qui ont des salaires très bas et quand il faut participer à raison de 100 € pour un chéquier vacance, ça fait important quand même.

Le Président :

Oui. Mais il faut tout de même savoir que lorsqu'ils versent 100 €, ils en gagnent 50 €.

L'adhérente :

Avec cela, on va aller loin...

Le Président :

Puisque vous parlez d'augmentation de prestations, moi je vais vous parler de baisse de prestations. Les petits salaires comme vous dites, il en existe beaucoup, j'en suis tout à fait conscient.

On a augmenté la carte de fin d'année de 10 € et on a aussi baissé le prix des places de cinéma, et de la billetterie. Donc si vous cumulez tout cela, on fait de l'augmentation en baissant le coût de certaines billetteries.

Et c'est sûr que 5 € à la place de 5.50 €, c'est 0.50 cts multipliés par 8 000 billets, c'est déjà un coût aussi.

L'adhérente :

Non, mais vous avez raison M. le Président, j'en suis tout à fait consciente, mais je réitère ma question, à quand l'augmentation de la participation C.O.S des chèques vacances ?

Le Président :

Oui, d'accord. Comme cela, la question figurera sur le PV de l'AG.

Mais j'essayais de vous expliquer pourquoi on ne pouvait pas faire d'augmentation dans tous les domaines en même temps. On est obligé de cibler, et peut-être que l'année prochaine, ce sera une augmentation sur la participation du C.O.S sur les chèques vacances.

Mais moi je n'essaye jamais de confronter les actifs et les retraités.

Pour moi, ils sont tous de la même maison et ont tous travaillé dans les collectivités, et j'espère pour vous que vous serez un jour en retraite.

L'adhérente :

M. GRIS, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit puisque moi-même chaque année je me rapproche de la retraite et j'y serai un jour et je serai bien contente de trouver tout ce que vous faites pour les retraités, effectivement. Mais, voyez, vous me faites poser une question que je ne voulais pas poser pour ne pas polémiquer.

Mais je vais la poser, mais pas à vous. Je vais la poser à nos élus qui représentent l'administration : à quand une aide, une subvention pour les retraités, ce qui permettrait de ne peut-être pas prendre sur les subventions qui sont en générale pour tous les adhérents ?

Voilà. Et encore une fois, je n'ai absolument rien contre les retraités puisque j'y serai moi-même.

Mme Sylvie ROBERT (représentant le Maire) :

Étant donné que je suis la seule élue, je vais répondre au nom de la ville de Saint-Quentin, mais je pense qu'il en est de même pour toutes les collectivités ayant les mêmes problèmes financiers que vous ne devez pas méconnaître.

Vous devez savoir que nous maintenons la subvention et qu'elle augmente d'ailleurs légèrement comme il est prévu dans les conventions, que nous ne pouvons pas faire plus, que l'effort des collectivités est déjà très important et qu'après c'est un choix du C.O.S d'attribuer ou pas plus aux retraités ou aux actifs. Après, c'est un choix interne dans lequel nous ne pouvons pas rentrer, c'est un choix du C.O.S qui détermine les aides ou les bénéfiques qui vont aux actifs et aux retraités. Mais c'est évident que les collectivités font déjà beaucoup et ne peuvent pas faire plus.

Le Président :

Voilà, vous avez eu la réponse de la représentante des collectivités. Y a-t-il d'autres questions ?

M. Bernard PORIAU :

Je trouve que le C.O.S il est bien géré et il ne faut pas trop tirer sur les ficelles, car après ça casse, mais je fais confiance au Président et à ses administrateurs. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Le Président :

Pascal, quelqu'un demande le micro. Après, il y'aura la dame à côté.

M. René RHODES :

M. le Président, bonjour. Je voudrais dire que les gens qui viennent assister à l'assemblée générale du C.O.S avec un tel bruit qu'ils ont fait tout le long de l'assemblée, je me demande s'ils ont compris quelque chose. Ou alors, ils viennent pour la dernière phrase qu'il y'a à l'ordre du jour. C'est-à-dire, « pot de l'amitié ». Je m'interroge encore M. le Président qu'il y'ait si peu de monde à l'assemblée générale. 229 personnes sur autant d'effectifs. Et je voudrais rappeler, alors là, je fais partie des anciens, mais il y'en a encore beaucoup dans la salle, que nos anciens ont créé le C.O.S. C'était l'amicale des employés municipaux. Il y'avait le mot « amitié » dedans. Et moi je crois qu'on a la chance d'avoir un C.O.S avec un mélange d'actifs et de retraités, et ça, c'est très important. Je voudrais dire aussi parce qu'il faut dire ce qui était bien, nous avons été en voyage aux deux alpes, je remercie les accompagnateurs qui étaient présents, Georgette STRUVE et Laurent PIPART qui ont été d'une efficacité sans reproches lorsque notre amie, Madame MONET a eu cet accident regrettable et je crois que l'assistance a été sans reproche. Mais maintenant, je voudrais essayer de me faire l'avocat, M. le Président concernant les coupons sport. Nous sommes quelques un, des cyclos, et nous ne pouvons bénéficier de ces coupons parce que nous avons un Président qui ne veut pas être affilié. C'est son droit, mais nous, on a essayé et il n'y a rien à faire, il ne veut pas signer la convention. Est-ce qu'il y'a beaucoup d'agents dans notre cas qui font du sport et qui ne peuvent pas bénéficier de ces 30 € par an ?

Le Président :

Je vais te dire ça, on va chercher le montant de chéquiers qu'on a distribué. Je crois qu'il doit y avoir entre 130 et 150 associations sur Saint-Quentin, et j'ai été surpris aussi qu'autant d'associations ne voulaient pas signer de conventions avec les coupons sport. Il faut savoir que la signature peut se faire manuellement, il y'a des imprimés pour cela ou même par informatique et ça ne coute rien.

Mon intention, je l'ai dit lors du dernier conseil d'administration que nous avons eu début mai, était de faire un courrier type adressé aux Présidents de toutes les associations qui ne les prennent pas afin de les inciter à signer une convention, sachant qu'il y'a 2 500 adhérents qui peuvent y prétendre. Peut-être que cela les fera un peu réfléchir, mais on ne peut pas obliger une association à signer une convention avec les coupons sport.

M. René RHODES :

Donc, on ne pourra pas bénéficier ?

Le Président :

Non, car si vous voulez, l'activité coupons sport, elle a un but bien précis c'est une prestation précise portant le nom de « coupons sport ».

On ne peut donc pas l'utiliser autrement qu'avec ces coupons.

Je ne veux pas mettre le doigt dans un engrenage ou on va mettre ça ou ça en compensation. La première année, on a, en échange, donné une carte « Décathlon » de la même valeur aux actifs. Mais c'est vrai, ce n'est que pour les actifs, donc je ne le ferai pas continuellement. Je suis désolé, mais je ne peux rien imposer aux associations.

M. René RHODES :

Ce n'est qu'une demande.

Le Président :

J'ai été aussi surpris que toi de voir qu'autant d'associations étaient dans ce cas, alors que c'est dans leur intérêt d'adhérer. Les gens peuvent payer une partie de leurs licences avec ces 30 € là, ou acheter du matériel, donc je ne comprends pas, là, ils perdent de l'argent.

J'espère que le courrier type que je vais essayer de faire et envoyer à chaque président en précisant que c'est une aubaine pour eux s'ils adhèrent, que ça marchera. Mais je ne peux rien faire d'autre.

M. René RHODES :

Est-ce qu'il serait envisagé d'avoir un tarif préférentiel lors de la fréquentation d'une salle de sport ?

Le Président :

Il faut étudier la question. Tu me mets ça par écrit, René, et tu me l'envoies.

M. René RHODES :

Merci M. le Président.

Une adhérente :

Bonjour M. le Président. L'année prochaine, je suis en retraite et je voulais savoir pour toujours adhérer au C.O.S est-ce que je dois faire un courrier ?

Le Président :

Félicitations. Non, non.

Vous êtes basculée du collectif actif au collectif retraité.

Et j'espère que l'on arrivera à vous envoyer votre chèque de départ en retraite, si on a la bonne adresse.

L'adhérente :

D'accord, mais il n'y a pas de changement d'adresse.

Le Président :

Quand vous allez arrêter...

L'adhérente :

Le 1^{er} mars 2017

Le Président :

D'accord. Donc votre cotisation de l'année 2017 vous l'aurez payée sur le prélèvement qui est fait sur votre prime annuelle du mois de novembre.

Toute l'année 2017 sera donc réglée. Ensuite, dans le collectif retraité, pour éviter que les adhérents se déplacent, la cotisation de 10 € sera prélevée sur les 130 € de chéquiers CADHOC

(Donc un versement effectif de 120 €).

Vous n'avez donc rien à faire à part de demander à votre collectivité de penser à nous envoyer le bordereau de retraite pour avoir la somme que nous vous verserons.

L'adhérente :
D'accord, merci.

L'adhérente :
J'ai des collègues de travail au CTA, elles n'ont pas reçu le dossier assemblée générale et elles ne se sont pas posées de questions.

Le Président :
Oui, mais est-ce que ce n'est pas arrivé dans un autre service ? Elles ont changé de collectivité ?

L'adhérente :
Non.

Le Président :
Je vais vous expliquer comment on procède pour des envois comme pour l'assemblée générale. Pour les notes Info COS, c'est particulier puisque vous l'avez avec votre fiche de paie, donc ce n'est pas nous qui nous en occupons, c'est la DRH.
Par contre, pour tout ce qui est envoi, on demande un listing pour éditer les étiquettes. Donc nous, tout ce que l'on envoie, c'est le listing que nous avons reçu du service informatique de tous les agents, par collectivités. Et nous, comme on ne gère pas la DRH, on édite ce que l'on nous donne comme fichiers. Maintenant, s'il y'a des omissions ou des erreurs, nous n'en sommes absolument pas responsables. Nous ne faisons que coller les étiquettes sur les enveloppes et on envoie ou on les porte à la logistique pour distribution dans les services. Je ne peux donc pas vous répondre.

L'adhérente :
Je leur ai dit de se renseigner, mais elles ne se sont pas manifestées.

Le Président :
Il suffit d'appeler, on aurait renvoyé un dossier. Nous avons de nombreux retours pour diverses raisons, mauvaise collectivité, mauvais service, agents ne travaillant plus dans les collectivités...

Ces retours, la DRH nous a demandé de les retourner chez eux. J'ai reporté le tas d'enveloppes en demandant comment il me serait possible de les renvoyer puisque vous ne nous donnez plus nos adresses d'adhérents. Donc, renvoyez-les vous-même.
Je ne sais pas ce qui a été fait.

L'adhérente :
Merci.

Une adhérente :
Bonjour, j'avais une question concernant les permanences du C.O.S sur les divers sites de la ville. Comment ont été définis les jours et les heures de ces permanences, par exemple, sur le CTA ?

Le Président :
Au CTA c'est de 7h30 à 10h00, après, ils partent au CCAS et SIAD de 10h30 à 11h45.

L'adhérente :
Il n'y a pas possibilité de rajouter un jour de permanence supplémentaire dans la semaine ?

Le Président :
Non, car ça fait déjà trois demi-journées à Fervaques et une demi-journée au CTA/CCAS/SIAD. Vous savez, on continue à aller au CCAS, c'est ce que mon prédécesseur avait mis en place, mais il faut que vous sachiez quand même qu'il y'a deux semaines, au CCAS, on a eu qu'un seul adhérent qui est venu chercher une activité et la semaine dernière, nous n'avons eu personne. Donc je me pose la question à savoir s'il est toujours vraiment utile de monter une permanence pendant une heure et demie là-bas pour ne voir personne. Est-ce qu'il ne serait pas plus utile de la laisser de 7h30 à 11h30 au CTA sachant que la rue de Guise où se situent le CCAS et le SIAD est proche du CTA et que les agents pourraient y aller.

L'adhérente :
Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Le Président :

En recréer une autre, ça fait des permanences en plus à monter en décharges. Ce sont des actifs qui montent les permanences. Donc on est obligé de les mettre en décharge quand c'est comme ça. Pour rappel, la permanence de Fervaques ferme à 16h00 le vendredi et non à 17h00 comme c'est le cas le mercredi et jeudi après-midi.

L'adhérente :

Merci à vous.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions et propose de passer au tirage de la tombola.

Je vais faire comme les autres années, je vais demander une main innocente.

Le Président :

Le temps que l'on ouvre l'urne et que l'on trouve un volontaire pour le tirage, je vais passer la parole à Mme Sylvie ROBERT qui représente le Maire de Saint-Quentin.

Mme Sylvie ROBERT :

Je vais juste vous dire quelques mots de la part de Frédérique MACAREZ qui m'a demandé de vous saluer tous. Et vous savez son attachement au personnel et en tout cas à tout ce que le C.O.S peut vous offrir. Concernant les autres collectivités qui ne sont pas présentes, je pense qu'elles ont quand même le même souci de soutenir le C.O.S, en tout cas financièrement, et elles remarquent toutes les efforts qui sont faits pour vous par les personnes qui gèrent le C.O.S. J'ai retenu un seul chiffre, 66 activités dans l'année qui vous sont proposées, je pense que c'est très bien.

Il faut en profiter, je ne peux que vous dire de profiter de ces activités et également de toutes les billetteries à bon compte que vous pouvez avoir, c'est vraiment un privilège d'avoir tout ça à votre disposition.

**Donc, bonne fin d'après-midi, et encore une salutation du Maire.
Merci.**

Le Président :

J'aurais besoin d'un ou d'une volontaire pour tirer les billets pour la tombola.

Le Président :

Pour ceux qui ont oublié de mettre leur bulletin, ils peuvent venir le mettre, là, avant que l'on commence le tirage.

Le Président :

Pour changer un peu, au lieu de commencer par le plus gros lot, on va commencer par le dernier.

- 1. Colonne tire-bouchon**
 - **Arnaud LEGRAND**

- 2. Casque Stéréo Bluetooth à batterie rechargeable**
 - **Jean-Paul CHAMPAGNE**

- 3. Appareil raclette / grill « duo » (pour 2 personnes)**
 - **Gianni TREVISAN**

- 4. Coffret brosse à dent électrique rechargeable et ses accessoires.**
 - **Didier FRANCOMME**

- 5. Set de jeu de POKER en valisette**
 - **Elodie GEOFFROY**

- 6. Appareil à fondue électrique 1 300 W et ses accessoires.**
 - **Alexandre SOULIER**

- 7. Vélo VTC Primeur 7 V Homme ou Dame.**
 - **Xavier DELSAUT**

Le président :

Je vous remercie de votre présence et surtout pour votre participation. Merci beaucoup, on va continuer à faire pour que le C.O.S vous procure des avantages et je vous invite au pot de l'amitié servi au fond et sur le côté. Merci beaucoup.

**La séance est levée à 15h00
Saint-Quentin, le 31 janvier 2017**